

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 29 janvier 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 6 février à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de Huisseau sur Mauves dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil à la Mairie, en séance publique sous la présidence de M. Jean-Pierre BOTHEREAU, Maire.

Présent(e)s :

Mmes CARO Véronique, GAY Michelle, DE MIRANDA Anne-Marie, HAMEAU Véronique, L'HELGOUALC'H Nadège, PAIN Sylvie, SAIPHOU Amélie, TOTTEREAU-RÉTIF Amélie.

MM. FAGOT Hervé, GOUACHE Guy, PUYRENIER Alain, de ROBIEN Philippe, RIVIERRE Aurélien, ROUSSARIE Jean-Paul, SOUCHET François.

Absents excusés :

PERROCHON Elodie donne pouvoir à TOTTEREAU-RÉTIF Amélie
SENÉE Régis donne pouvoir à FAGOT Hervé
LA PORTA Christophe

Secrétaire de Séance : Mme TOTTEREAU-RÉTIF Amélie

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 16

Votants : 18



Délibération 2024-03 : DETR – carrefour à feux rue de Châtre / rue de Patay

Dans le cadre de la réflexion conduite depuis plusieurs mois sur le secteur des Pluviers, suite au démarrage d'un programme de lotissement privé de 13 lots + 8 logements locatifs, situé à l'angle de la rue de Patay et de la rue de Châtre, une proposition d'aménagements de sécurité a été présentée par le bureau d'études INCA avec notamment l'implantation d'un dispositif de feux tricolores fonctionnant par micro régulation, à hauteur de ce croisement de la rue de Patay, axe principal d'entrée en centre bourg, et de la rue de Châtre.

Outre d'autres propositions d'aménagements de cheminements en liaisons douces pour rallier le centre bourg aux riverains actuels et futurs de cette zone, l'implantation de ce dispositif de feux tricolores à hauteur de ce futur secteur résidentiel aura pour principal objectif de réguler et de sécuriser la circulation sur la rue de Patay, compte tenu de l'important trafic routier de cet axe très fréquenté par les voitures et nombreux poids lourds en provenance de la D2157, arrivant à grande vitesse en entrée du centre bourg, situé à 200 m de ce croisement.

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à : 48.720 HT soit 58.464 € T.T.C.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le projet est éligible à une aide de l'Etat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **adopte le projet** – « Implantation d'un carrefour à feux tricolores au croisement de la rue de Patay et de la rue de Châtre » - **pour un montant prévisionnel de 58.464 € T.T.C. ;**
- **adopte le plan de financement ci-dessous**

Dépenses (€)	H.T.	T.T.C.	Recettes (€)	
Travaux	41 120	49 344	Etat	9 744
Maîtrise d'œuvre	7 600	9 120	Région	
X			Département	28 000
Y			Autres	
			AUTO-FINANCEMENT	20 720
Total	48 720	58 464	Total	58 464

- **sollicite** une subvention de 9.744 € auprès de l'État, correspondant à 20 % du montant du projet HT ;
- **charge** le Maire de toutes les formalités.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an ci-dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

En Mairie le 12/02/2024

La secrétaire de séance
Amélie TOTTEREAU-RETIF

Le Maire
Jean-Pierre BOTHERAU

